

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1774

31 août 2010

SOMMAIRE

Aero-Flux S.à.r.l.	85125	Fab-Power S.A.	85126
AG S.A.	85134	France Generix S.A. Holding	85131
AG S.A.	85126	Genelux LB Holding S.A.	85107
Apalta Holding S.A.	85106	Genelux LB Holding S.A.	85107
Arboretum Consulting S.A.	85134	Genelux LB Holding S.A.	85131
AXL Investments S.A.	85137	Genelux LB Holding S.A.	85131
Blooming Creek Holding S.A.	85136	Genelux LB Holding S.A.	85107
BRE/Triangle JV S.à r.l.	85106	Health Group International Holding S.A.	85152
BRE/Triangle S.à r.l.	85134	Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l. ...	85126
BRE/Triangle Shareholder S.à r.l.	85135	Hotel & Resort Investment	85127
BRI Real Estate, S.à r.l.	85107	IBN Housing and Investment S.A.	85132
Bulcom S.A.	85135	Jade International S.A.	85140
Bulla S.à.r.l.	85106	Level Seven S.à r.l.	85127
Bureau Schmit Nelly S.à r.l.	85107	Middlesex Retail S.à r.l.	85152
Business Development Services S.A.	85135	New Lead LB Holding S.A.	85132
Business Development Services S.A.	85136	New Lead LB Holding S.A.	85133
Business Development Services S.A.	85136	New Lead LB Holding S.A.	85133
CACEIS Bank Luxembourg	85137	New Lead LB Holding S.A.	85133
CALI Europe	85137	New Lead LB Holding S.A.	85132
Callista S.à.r.l.	85140	New Lead LB Holding S.A.	85132
Caterpillar Luxembourg S.à.r.l.	85140	New Lead LB Holding S.A.	85131
Caza Immo S.A.	85140	NSI Luxembourg Holding S.à r.l.	85128
Celi Mad Cleaning s.à r.l.	85136	Onnet Europe S.A.	85133
CIM Advisory S.A.	85149	Paribus Cumbrian Maritime S.à r.l. I	85134
Coldeg S.A.	85149	Paribus GRF I Fin-Holding (Soparfi)	85152
Cordena S.A.	85106	Paribus GRF I (Soparfi I)	85135
Courtois Investissement S.A.	85149	S+B Inbau S.à r.l.	85127
Day Sports Management and Events SA	85128	Severn Trent Luxembourg Finance S.A.	85108
Déco-Plaisir S.A.	85151	TN Digital S.A.	85149
Déco-Plaisir S.A.	85150	T. Rowe Price Global Investment Services Limited, Luxembourg Branch	85151
D.E. Shaw Laminar Luxembourg, S. à r.l.	85150	Vanel Components S.A.	85128
Doosan Heavy Industries European Hol- dings S.à r.l.	85151	Vidox Consulting S.A.	85141

Apalta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 137.276.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088381/13.

(100099561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Cordena S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 79.367.

—
Le bilan de clôture au 30 avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010088540/12.

(100099538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BRE/Triangle JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.694.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1221 du 19 août 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089530/15.

(100099372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Bulla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.494.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Bulla S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bulla S.à r.l.

Signature.

Référence de publication: 2010089537/13.

(100099096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Genelux LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 95.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089486/12.

(100099409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Genelux LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 95.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089487/12.

(100099411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Genelux LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 95.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089488/12.

(100099414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BRI Real Estate, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4744 Pétange, 2, rue Jean-Pierre Kirchen.
R.C.S. Luxembourg B 144.429.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010089533/9.

(100099144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Bureau Schmit Nelly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 118.056.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010089538/9.

(100099136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Severn Trent Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.167.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Severn Trent Luxembourg Finance S.A. (the "Company"), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 125167, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger on 16 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 887 of 15 May 2007. The articles of association of the Company have been amended the last time by deed of Me Blanche Moutrier dated 25 November 2009, published in the Mémorial dated 31 December 2009 under number C 2550.

The meeting was presided by Antoine DAUREL, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and as scrutineer Philippe HOFFMANN, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the one million five hundred thirty eight thousand four hundred sixty two (1,538,462) shares of different classes in issue in the Company, all such one million five hundred thirty eight thousand four hundred sixty two (1,538,462) shares of different classes of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting and declare having had full knowledge of its agenda.

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

IV. The items on which resolutions are to be passed are as follows, it being understood that all the items of the agenda are interrelated and shall form one single resolution:

A. Conversion of the Class D Share numbered 538,462 and held by Severn Trent Finance Limited into one (1) Class A Share having economic rights equal to the economic rights of twenty nine thousand five hundred forty one point three nine zero one (29,541.3901) of the other Class A Shares of the Company, and with such other rights and obligations as determined in the articles of association (the "Articles").

B. To amend and restate the articles of association of the Company in order to reflect the reclassification of the Class D share into one (1) Class A share.

The above being approved, the general meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

It is resolved that all the items of the agenda shall constitute one single resolution.

A. The general meeting resolved to approve the conversion of the Class D Share numbered 538,462 and held by Severn Trent Finance Limited into one (1) Class A Share having economic rights equal to the economic rights of twenty nine thousand five hundred forty one point three nine zero one (29,541.3901) of the other Class A Shares of the Company, and with such other rights and obligations as determined in the Articles. The general meeting acknowledged that this conversion does not affect the right of Severn Trent Finance Limited to receive the accrued dividend attached to the Class D share which has been converted. The reserve into which such amounts have been allocated will be maintained and reserved to the holder of the Class A share numbered 538,462.

B. The general meeting then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as set out hereafter, in order to reflect the conversion of the Class D share into a Class A share as set forth below.

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Definitions.

«Articles» means the present articles of association;

«business day» means a day other than a Saturday or a Sunday on which banks are generally open for business in Luxembourg and London;

«Call Notice» has the meaning given to it in article 10.1;

«Class A Directors» means the directors appointed upon proposal of the Class A Shareholder in accordance with article 12;

«Class A Shares» means all of the ordinary Class A Shares of the Company, except where rights are specific for the Class A Share numbered 538,462. The Class A Shareholders shall be entitled to all profits of the Company after payment

of the Class B Preferred Dividend to the Class B Shareholder. On liquidation, the holders of the Class A Shares are entitled to 100 % of the net assets after the payment of the Class B Liquidation Preference to the Class B Shareholder;

«Class A Shareholder» means the holder of the Class A Shares;

«Class B Directors» means the directors appointed upon proposal of the Class B Shareholder in accordance with article 12;

«Class B Liquidation Preference» means, at any time, the amount contributed on subscription of the Class B Shares plus any accumulated and unpaid Class B Preferred Dividend (including any Preferred Deficit) at that time;

«Class B Preferred Dividend» means the preferred cumulative dividend right of the Class B Shares of 6.5% per annum on the subscription price per Class B Share to be paid out of the net profits of the Company, as shown in the audited annual accounts of the Company for the relevant financial year, in preference to any dividend that might be paid on the Class A Shares;

«Class B Shareholder» means the holder of the Class B Shares;

«Class B Shares» means the voting preference shares of the Company, which may be redeemed in the circumstances set out in article 9. The Class B Shares shall have a right to the Class B Preferred Dividend but shall have no further right to participate in the profits of the Company. In case of a winding-up or liquidation of the Company, the Class B Shareholder shall be entitled to the Class B Liquidation Preference before any payment on the Class A Shares;

«Class C Director» means the director(s) whose professional residence is in Luxembourg appointed upon proposal of the Class A Shareholder in accordance with article 12;

«Company» means SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A.;

«Company Law» means the Luxembourg law concerning commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

«Designated Person» means a person designated by the Class A Shareholder which is (i) not a tax resident in the United Kingdom for purposes of the Income and Corporation Taxes Act 1988 («ICTA») and (ii) not a person over which control (as defined in section 755D of ICTA) is exercised by a person who is resident in the UK for the purposes of ICTA, as such act or section may be amended, superseded or replaced;

«Directors» means the Class A Directors, the Class B Directors and the Class C Directors;

«Fair Market Value» means, at any time, an amount equal to the Class B Liquidation Preference at that time;

«Preferred Deficit» has the meaning given to it in article 25.3;

«Proposed Sale Notice» has the meaning given to it in article 9.2;

«SEVERN TRENT GROUP» means SEVERN TRENT PLC, a company incorporated under the laws of England and Wales, registered under number 2366619, together with its own Subsidiary Undertakings and also those of its Subsidiary Undertakings;

«Shareholder» means the Class A Shareholder and the Class B Shareholder;

«Shares» means the Class A Shares and the Class B Shares;

«Subsidiary Undertaking» means a subsidiary undertaking as defined in Section 258 of the UK Companies Act 1985, as such act or section may be amended, superseded or replaced;

«Third Party Call Option» has the meaning given to it in article 10.1;

«Third Party Transfer Period» means the period of 30 business days after the date of receipt of a Call Notice or such longer period up to 45 business days as may be specified in the Call Notice; and

«transfer» means, in relation to a Share, a sale, disposal, contribution or any other form of transfer of an interest in such Share.

Art. 2. Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the Shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A. which shall be governed by the Company Law and these Articles.

Art. 3. Duration. The duration of the Company is unlimited. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the extraordinary general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 4. Registered Office. The Company shall have its registered office in Luxembourg-City in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors shall have the right to set up offices, administrative centers, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors and may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of Shareholders.

In the event that the Board of Directors determines that political, economic or social developments or events of exceptional nature that are likely to affect normal working operations at the registered office or easy communications with places abroad have occurred, threaten to occur or are imminent, the registered office may be declared provisionally transferred abroad, until such time as circumstances have completely returned to normal. Such declaration of the regis-

tered office will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer abroad of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Object, Purpose. The object of the Company is the investment in and the holding of participations and interests, in any form whatsoever, in members of the SEVERN TRENT GROUP from time to time and in Subsidiary Undertakings of the Company.

It may also provide finance and/or grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to any members of the SEVERN TRENT GROUP or to Subsidiary Undertakings of the Company.

The Company may borrow in any form (including, but not limited to, by way of loan) and proceed by way of private placement or public issue to the issue of bonds, certificates, debt instruments and debentures of any kind as well as any other type of security or instrument in order to fulfil the objects specified in these Articles.

The Company may also invest in partnerships whose other partners are members of the Severn Trent Group that carry out similar activities as set out above.

Finally, the Company can perform without limitation all commercial, technical and financial or other operations, connected or related directly or indirectly with its purposes in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 6. Issued Capital of the Company. The issued capital of the Company is set at one million five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty two GBP (£ 1,538,462) represented by (i) five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty two (538,462) Class A Shares with a nominal value of one GBP (£ 1) each numbered 1 to 538,462 and (ii) one million (1,000,000) Class B Shares with a nominal value of one GBP (£1) and with such rights and obligations as set out in these Articles. Additional amounts contributed to the Company have been credited to share premium.

The share capital may be represented by Class A Shares and Class B Shares, each having such rights and obligations as defined herein. The Class A Share numbered 538,462 shall have economic rights identical to twenty-nine thousand five hundred forty-one point three nine zero one (29,541.3901) Class A Shares other than the Class A Share numbered 538,462 and any reference in these Articles to economic rights of Class A Shares shall be applicable to the ordinary Class A Shares numbered 1 to 538,461 and the Class A Share numbered 538,462 on the basis hereabove mentioned. The Class A Share numbered 538,462 shall further be entitled to any reserves which have been specifically allotted to it by the general meeting of shareholders. For the exercise of any other right (other than economic rights), all Class A Shares shall have the same rights.

The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limits laid down by law.

The Company shall not issue fractional Shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a Share.

Art. 7. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 8. Shares of the Company - Transfer of Shares.

8.1 The Shares are in registered form only.

8.2 The Class B Shares are subject to the transfer restrictions set out in article 9 and the Third Party Call Option set out in article 10.

8.3 A register of Shareholders will be kept at the registered office of the Company where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will exclusively be established by inscription in the said register. A valid transfer of registered Shares in accordance with these Articles may only be carried out (i) (except in case of exercise of the Third Party Call Option) on the basis of a declaration of transfer entered in the said register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives and (ii) (in all cases, including on exercise of the Third Party Call Option) by an entry of such transfer in the register by the Company acting through one Class A Director and one Class B Director, provided that if a transfer of Shares is otherwise validly made in accordance with article 9 or 10 and either a Class A Director or a Class B Director does not sign an entry in respect of such transfer, the entry will be validly made by the Company if signed by the other such Director. No transfer shall be valid until such transfer is entered in the register.

8.4 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name one person as the owner of the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so designated. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

8.5 The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from every responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Shares to be non-existent, save where such rights are duly registered in the register of Shareholders.

8.6 The register will indicate the address of each Shareholder and a bank account to which all payments to the relevant Shareholder can be made. In the event that a holder of registered Shares does not provide (i) an address to which all notices or announcements from the Company may be sent or (ii) sufficient bank account details, the Company may permit a note to this effect to be entered into the register of Shareholders acting by or under the direction of one Class A Director and one Class B Director and, in the case of (i) above, such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time and, in the case of (ii) above, all payments will be held by the Company for and on behalf of the relevant Shareholder, until details of a bank account shall be provided to the Company by such Shareholder, at which time all amounts so held by the Company for and on behalf of the relevant Shareholder shall promptly be paid to such Shareholder by crediting that bank account. Any Shareholder may, at any time, change his address or bank account as entered in the register of Shareholders by means of written notification to the Company.

8.7 Upon the request of a Shareholder, certificates recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by at least one Class A Director and one Class B Director (or if a Class A Director or a Class B Director is not then appointed, by the other such Director acting alone).

8.8 Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered to the Company before new certificates are remitted.

Art. 9. Transfer Restrictions.

9.1 The Class A Shares may not be pledged or transferred without the prior written consent of the Company and the Class B Shareholder unless any such transfer is to a member of the SEVERN TRENT GROUP.

9.2 In case the Class B Shareholder wishes to transfer its Class B Shares, it must transfer all but not less than all of the Class B Shares. In case the Class B Shareholder wants to transfer its Class B Shares to a named transferee, it shall notify the Company and the Class A Shareholder of such intention by registered mail or facsimile in accordance with article 9.3 (a «Proposed Sale Notice»). In case the Class B Shareholder wishes to transfer its Shares otherwise than to a named transferee, it shall notify the Company and the Class A Shareholder of such intention by registered mail or facsimile in accordance with article 9.4 (a «Proposed Transfer Notice»). For the purposes of this article 9.2 a facsimile shall be deemed to have been received upon receipt by the recipient of the facsimile in legible form.

9.3 A Proposed Sale Notice shall include (i) the name or corporate identity, address and registration number, of the proposed transferee and the identity of any persons or entities having significant shareholdings therein and (ii) the full terms and any conditions of such transfer. It shall also comprise a written acknowledgement and unconditional acceptance of, and covenant to comply with, the terms of these Articles, and in particular the Third Party Call Option, by the proposed transferee.

9.4 A Proposed Transfer Notice shall include the unconditional commitment to transfer the Class B Shares to a Designated Person at Fair Market Value in accordance with these Articles.

9.5 In case of a Proposed Sale Notice the Board of Directors shall in its discretion resolve whether to approve the proposed transfer within a period of one month from receipt of the Proposed Sale Notice by the Company.

If the Board of Directors resolves to approve such transfer, such transfer of the Class B Shares must be effected within one (1) month of such approval on substantially the same terms and conditions set out in the Proposed Sale Notice.

In case the Board of Directors does not approve the proposed transfer or the transfer is not effected in accordance with the preceding paragraph, a Designated Person may be proposed by notice (a «Designation Notice») to the Class B Shareholder as purchaser of the Class B Shares at their Fair Market Value by the Class A Shareholder within 3 months after the notification of the decision of the Board of Directors to the Class B Shareholder not to approve the proposed transfer or the expiry of the time period in the preceding paragraph, in which case article 9.7 shall apply.

9.6 In case of a Proposed Transfer Notice, a Designated Person may be proposed by a Designation Notice to the Class B Shareholder as purchaser of the Class B Shares at their Fair Market Value by the Class A Shareholder within 3 months after the receipt of the Proposed Transfer Notice by the Company, in which case article 9.7 shall apply.

9.7 Subject to article 9.8, the Class B Shareholder shall sell and the Designated Person will purchase at Fair Market Value the Class B Shares within one month of the designation of the Designated Person provided the Designated Person shall have agreed within five (5) business days of the date of the notice referred to in article 9.5 or 9.6 as applicable, to acquire the Class B Shares and pay the Fair Market Value.

9.8 If (i) no Designated Person is proposed to the Class B Shareholder within the time periods set out in article 9.5 or 9.6 (as applicable) or (ii) any Designated Person designated pursuant to article 9.5 or 9.6 (as applicable) does not agree to purchase the Class B Shares within 5 business days of the Designation Notice or fails to purchase the Class B Shares within the period referred to in article 9.7 (except where such failure results from the act or omission of the Class B Shareholder), the Class B Shareholder shall, within one further month, be free to sell the Class B Shares to:

(i) in the case of a Proposed Sale Notice, the proposed transferee identified in the Proposed Sale Notice, on substantially the same terms and conditions set out in the Proposed Sale Notice; and

(ii) in the case of a Proposed Transfer Notice, any named transferee, subject to the approval of the Board of Directors, provided that the Board of Directors shall approve such transfer in case the transferee has in writing acknowledged, unconditionally accepted and covenanted to comply with, the terms of these Articles, and in particular the Third Party Call Option.

9.9 Notwithstanding the Class B Shareholder's rights under article 9.8, if (i) no Designated Person is proposed to the Class B Shareholder within the time periods set out in article 9.5 or 9.6 (as applicable) or (ii) the Designated Person which is so proposed does not agree to purchase the Class B Shares within 5 business days of the Designation Notice or fails to purchase the Class B Shares within the period referred to in article 9.7 (except as a result of an act or omission of the Class B Shareholder), the Class B Shareholder may, within one month of the expiry of the time period set out in article 9.5, 9.6 or 9.7 (as applicable), give notice to the Company (a «Redemption Notice») requiring that the Class B Shares be redeemed at Fair Market Value.

A Redemption Notice shall include the proposed date of completion of the redemption, which shall be a date no less than one month after the date of the Redemption Notice. Subject to compliance with the preceding sentence and the Company having sufficient distributable reserves to effect the redemption, the Class B Shares shall be redeemed by the Company for Fair Market Value on the date of redemption set out in the Redemption Notice. The Fair Market Value shall be paid by the Company to the Class B Shareholder on the date of redemption in accordance with article 8.6.

Art. 10. Third Party Call Option.

10.1 The Class B Shares shall be subject to the right of the holder of the Class A Shares, at any time (including, at any time after the Class A Shareholder shall have received the Proposed Sale Notice) and at the absolute discretion of the Class A Shareholder, by written notice from the Class A Shareholder (a «Call Notice») to the holder of the Class B Shares, to require all the Class B Shares to be transferred at Fair Market Value to a Designated Person within the Third Party Transfer Period (the «Third Party Call Option»).

10.2 The Class B Shares shall not be required to be transferred to the Designated Person unless the Designated Person agrees within 5 business days after the date of the Call Notice to acquire the Class B Shares within the Third Party Transfer Period at the Fair Market Value and pay the Fair Market Value in accordance with article 8.6. Transfer of the Class B Shares will be made upon payment of the Fair Market Value as at the date of transfer.

10.3 The Company shall, in case of exercise of the Third Party Call Option have the power without any further instruction and notwithstanding any notice to the contrary to the Company by the Class B Shareholder or any other person, to proceed to the inscription of the transfer of the Class B Shares to the Designated Person in the register in accordance with article 8.3 upon confirmation that the Fair Market Value as at the date of transfer has been received by the Class B Shareholder in accordance with article 8.6.

10.4 The service of a Call Notice shall not prevent the transfer or redemption of the Class B Shares under article 9 if such transfer or redemption occurs in accordance with the provisions thereof prior to any transfer that would otherwise occur following the service of such Call Notice in accordance with the provisions of this article 10.

10.5 The service of a Proposed Sale Notice or a Proposed Transfer Notice shall not prevent the transfer of the Class B Shares under this article if such transfer occurs in accordance with the provisions hereof prior to any transfer or redemption that would otherwise occur following service of any such Proposed Sale Notice or Proposed Transfer notice in accordance with article 9.

Art. 11. Voting rights. Each Share is entitled to one vote at the general meeting of Shareholders, unless otherwise provided by law.

Art. 12. Board of Directors.

12.1 The Company is managed by a board of directors (the «Board of Directors») appointed as a collegiate body by the general meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Directors need not be Shareholders themselves.

12.2 The Board of Directors shall be composed of up to fifteen (15) Directors of which (i) not less than one (1) and up to nine (9) shall be Class B Directors, which shall be appointed by the general meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the Class B Shareholder and (ii) not less than one (1) and up to four (4) shall be Class A Directors and not less than one and up to two (2) shall be Class C Directors which shall be appointed by the general meeting of Shareholders upon proposal of a list of candidates proposed by the Class A Shareholder. All the Class B Directors and the majority of the Directors shall at all times be non-UK residents for UK tax purposes (and if any relevant Director becomes UK resident for UK tax purposes, he/she shall immediately resign).

12.3 The Directors shall be appointed by election by the general meeting of Shareholders for a maximum period of six years provided that, unless the Shareholders unanimously agree otherwise, the Class B Directors shall immediately resign, and their mandates will automatically cease, upon completion of the Third Party Call Option as referred to in article 10.1 or upon transfer of the Class B Shares as referred to in article 9, and the person to whom the Class B Shares are accordingly transferred shall immediately have the right to propose new Class B Directors in accordance with article 12.2.

12.4 Any Director may be removed with or without cause and replaced at any time by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders. Directors are eligible for re-election. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may co-opt a new Director of the same class to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders. In case of vacancy of a Director of one class for any reason, the right of proposal to appoint the replacement Director belongs to the holder of the Share class which has the right to nominate for the relevant class of Directors.

12.5 The number of Directors and composition of the Board of Directors must at all times comply with the present article 12 including as envisaged in the proviso to article 12.3, failing which, subject to overriding legal requirements, the Board shall not be able to take any valid decision except to co-opt replacement directors in accordance with article 12.4 or call a Shareholder's meeting to appoint or replace the missing director(s) which they shall do as soon as practicable, provided that the forgoing shall not apply and the Board shall be able to take all relevant decisions, notwithstanding that the composition of the Board of Directors does not comply with the present article 12, in the event that the Class A Shareholder or the Class B Shareholder does not exercise its right pursuant to article 12.2 to nominate at least one Director of each Class to be nominated by it pursuant to that article or, upon such nomination by it, fails to vote in favour of at least one Director so nominated by it.

Art. 13. Chairman of the Board, Day to day management. The Board of Directors will appoint a chairman (the «Chairman») among the Class A Directors. The Chairman will generally preside over all meetings of the Board of Directors and of Shareholders. In the absence of the Chairman, another Class A Director or, in the case of any meeting of the Board of Directors where no Class A Director is present, a Class B Director, shall chair the relevant Board of Directors' meeting. In case of Shareholder meetings, where no Chairman or other Director is present, an ad hoc chairman elected by the relevant meeting shall chair the general Shareholders' meeting.

The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors, committees or other officers or agents of the Company, who need not be Shareholders. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed. The delegated powers must be exercised in Luxembourg or under the control and instruction of an authorised individual in Luxembourg.

The Board may establish committees to or of the Board, appoint the members thereto (which may be Directors but do not have to be) and determine the committees' (if any) powers. The delegated powers of committees must be exercised in Luxembourg or under the control and instruction of an authorised committee in Luxembourg.

The Board of Directors may appoint a secretary of the Company, who need not be a member of the Board of Directors or a Shareholder, and determine the responsibilities, powers and authorities of the secretary.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall meet outside the United Kingdom upon call by the Chairman, any Director or by the secretary upon request by the Chairman or any Director. Notice of any meeting shall be given by letter, telegram, telephone, facsimile transmission or e-mail advice to each Director wherever practical eight days before the meeting, except in the case of an emergency or corporate urgency in which event a twenty-four hours notice shall be sufficient, unless all Board members are present or represented or such convening period has been waived in writing or by fax or telegram or email by the Directors.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Subject as below, a meeting of the Board of Directors shall be duly quorated only if (i) half of the total number of directors then appointed are present or represented, (ii) at least one Class A Director and one Class B Director is present or represented and (iii) the majority of the Directors present are non-UK residents.

In the event that the Class A Shareholder or the Class B Shareholder does not exercise its right pursuant to article 12.2 to nominate at least one Class A Director or Class B Director (as applicable) pursuant to that article or, upon such nomination by it, fails to vote in favour of at least one Director so nominated by it, a meeting of the Board of Directors shall be duly quorated if either one Class A Director or one Class B Director is present or represented, provided that the conditions at (i) and (iii) of the preceding paragraph are also complied with. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by telegram, or facsimile transmission or by e-mail any other Director as his proxy. Any Director may represent more than one of his colleagues. Any Director may also attend in all circumstances a Board meeting by telephone or by way of video conference. Such attendance shall be equivalent to a physical attendance.

A meeting of the Board of Directors may be held in all circumstances by way of conference call or similar means of communications. Such meeting shall be equivalent to a physical meeting. Any such meeting held by way of conference call shall be originated from outside the United Kingdom.

The decisions of the Board of Directors shall be taken unanimously by the votes of the Directors present or represented at the meeting (and ignoring any Director who abstains from voting), with the exception of the decisions to pay interim dividends as stated in article 25.5 and the proposal to the general meeting for the appointment of the statutory auditor.

The Chairman shall not have a casting vote.

The Board of Directors may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letters, cables or facsimile transmission. Any such circular resolutions shall be signed by any Director outside the United Kingdom and shall contain a statement to that effect.

Art. 15. Minutes of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed after their approval by one Class B Director, one Class A Director (in each case, if in attendance, and, in the case of the Class A Director, which may be the Chairman) and the secretary (if any). Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by one Class A Director and one Class B Director.

Art. 16. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by these Articles to the general meeting of Shareholders shall be within the competence of the Board of Directors.

Art. 17. Binding Signatures. The Company will only be bound by the joint or individual signature of such person or persons to whom such signature power has been delegated by the Board of Directors as evidenced by a certificate signed by (i) subject to (ii) below, at least one Class A Director and one Class B Director or (ii) in the event that either the Class A Shareholder or the Class B Shareholder does not exercise its right pursuant to article 12.2 to nominate at least one Class A Director or Class B Director (as applicable) pursuant to that article, or upon such nomination by it, fails to vote in favour of at least one Director so nominated by it, by either one Class A Director or one Class B Director (as applicable).

The Directors shall be obliged to sign a certificate under this article to reflect any applicable decision made by the Board of Directors.

In the absence of any delegation as set out above, the Company will only be bound by the signature of (i) subject to (ii) below, at least one Class A Director and one Class B Director or (ii) in the event that either the Class A Shareholder or the Class B Shareholder does not exercise its right pursuant to article 12.2 to nominate at least one Class A Director or Class B Director (as applicable) pursuant to that article, or upon such nomination by it, fails to vote in favour of at least one Director so nominated by it, by either one Class A Director or one Class B Director (as applicable).

Art. 18. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director of the Company shall have a personal interest in any transaction of the Company submitted to the vote of the Board of Directors, conflicting with the interest of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal conflicting interest and shall not deliberate or vote on such transaction. Any such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Art. 19. Directors' indemnification. Subject to the exceptions and limitations listed below:

(i) Every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

(ii) The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer:

(i) against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 19.

Art. 20. General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

In order to be quorate (and save as otherwise provided in these Articles or by law), at least one Class A Shareholder and one Class B Shareholder need to be present or represented.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, subject to the special majority requirements set out in article 21.

General meetings of Shareholders are convened by the Board of Directors or the auditor of the Company.

The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the thirtieth day of the month of September each year at 11:00 and for the first time in 2008. If such day is a Saturday, Sunday or a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg the annual general meeting shall be held on the immediately preceding business day.

A Shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a Shareholder.

If the entire issued share capital is represented at a general meeting of Shareholders and all Shareholders accept, the proceedings of the general meeting will be deemed valid even if no notice has been issued beforehand.

In case of a single Shareholder, such Shareholder exercises the powers of the general meeting. The decisions taken by such single Shareholder will be minuted in writing.

Art. 21. Shareholder decisions requiring special majorities. The following Shareholder decisions require the unanimous approval of the general meeting of Shareholders:

- (i) any amendments of these Articles;
- (ii) the payment of dividends;
- (iii) the entering into external debt arrangements or varying existing debt in excess of one hundred million GBP (£ 100,000,000.-);
- (iv) providing of loan finance or making investments over one hundred million GBP (£ 100,000,000.-);
- (v) disposing of assets with a net book value in excess of two hundred fifty million GBP (£ 250,000,000.-);
- (vi) the merger of the Company with any other entity;
- (vii) the division of the Company; and
- (viii) the liquidation of the Company

Art. 22. Amendment of the Articles. These Articles may be amended from time to time by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and voting requirements provided for herein.

Art. 23. Audit of the Company. The audit of the Company's affairs will be carried out by a statutory auditor, unless otherwise provided by law. The auditor shall be elected by the general meeting of Shareholders for a maximum period of six years or until his successor is elected, upon a proposal made by the Board of Directors (as determined by a simple majority of the votes of the Directors present or represented at the applicable meeting of the Board of Directors (and ignoring any Director who abstains from voting)). The auditor shall be eligible for re-election. Any auditor so elected may be removed with or without cause by the general meeting of Shareholders.

Art. 24. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the following year, except for the accounting year starting on 1st April 2009 which shall end on 20th November 2009. The first following accounting period shall end on 31st March 2010.

Art. 25. Distributions.

25.1 Out of the net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction shall cease to be made when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

25.2 Upon decision of Shareholders in a general meeting, any balance shall be applied:

- (i) subject to article 25.3, firstly in payment of the Class B Preferred Dividend to the Class B Shareholder; and
- (ii) by way of payment of a distribution on the Class A Shares to the Class A Shareholder to the extent determined by a general meeting of Shareholders.;

For the avoidance of doubt, the Class B Shares shall have no right to participate in the profits of the Company other than under (i) above.

25.3 The Class B Preferred Dividend is cumulative, such that if, in a financial year, no profit is made or the profits are insufficient to allow the Class B Preferred Dividend to be paid in full, the deficit (the «Preferred Deficit») shall be paid at the expense of the profits earned in the following financial years prior to any other distributions of profit pursuant to this article 25.

25.4 The dividends payable under article 25.2 shall be paid in GBP (£) and any payments hereunder shall be made annually in arrears and in accordance with these Articles and applicable law.

25.5 Notwithstanding any of the forgoing, interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon simple majority decision of the Board of Directors (on the basis of the votes of the Directors present or represented at the applicable meeting of the Board of Directors (and ignoring any Director who abstains from voting)), but with the approval of at least one Class A Director.

Art. 26. Liquidation of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or at whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of 10th August 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company in accordance with the following provisions:

(i) on a winding-up or liquidation, the holder of the Class A Shares are entitled to 100 % of the net assets after payment of the Class B Liquidation Preference to the Class B Shareholder;

(ii) in case of a winding-up or liquidation of the Company, the Class B Shareholder shall be entitled to the Class B Liquidation Preference before any payment to the holder of the Class A Shares but shall not be entitled to participate in further distributions.

Art. 27. Law of 10th August 1915. Except as otherwise provided herein the provisions of the Company Law will apply.

Art. 28. Compliance with the Listing Rules issued by the Financial Services Authority of the United Kingdom. Notwithstanding the fact the Company is not a Subsidiary Undertaking of SEVERN TRENT PLC, the Company shall, at all times, comply with the Listing Rules of the Financial Services Authority of the United Kingdom as if it were a Subsidiary Undertaking of SEVERN TRENT PLC so as not to cause SEVERN TRENT PLC to be in breach or default of such rules and shall exercise its voting and other rights to procure, as far as it is able, that any Subsidiary Undertaking of the Company shall so comply, to the extent not incompatible with Luxembourg law.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1.600.- Eur,

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, the minutes of the Meeting are drafted in English followed by a French translation. In the event of a conflict between the French and the English version, the English version shall prevail.

This deed is made in Luxembourg, on the day before mentioned.

Upon reading the minutes of the Meeting, the appearing parties and the notary signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Severn Trent Luxembourg Finance S.A. (désignée ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125167, constituée le 16 février 2007 par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 887 du 15 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 novembre 2009 suivant acte reçu de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial numéro C 2550 du 31 Décembre 2009.

L'assemblée était présidée par Maître Antoine DAUREL, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et comme scrutateur Maître Philippe HOFFMANN, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que des un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (1.538.462) actions de différentes classes émises dans la Société, toutes ces un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (1.538.462) actions de différentes classes sont dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que tous les actionnaires de la Société sont représentés à la présente assemblée et ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

III. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, étant entendu que tous les points de l'ordre du jour sont interdépendants et forment une seule et unique résolution:

A. Conversion de l'action de classe D numéroté 538.462 et détenue par Severn Trent Finance Limited en une action de classe A ayant les mêmes droits économiques que vingt neuf mille cinq cent quarante et une virgule trois neuf zéro un (29.541,3901) autres actions de classe A de la Société, et ayant de tels autres droits et obligations tel que décrit dans les statuts de la Société (les "Statuts").

B. Modifier et refondre intégralement les statuts de la Société afin de les adapter à la conversion de l'action de classe D en une (1) action de classe A.

Ce qui précède ayant été approuvé, l'assemblée générale a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé que tous les points à l'ordre du jour constituent une résolution unique.

A. L'assemblée générale a décidé d'approuver la conversion de l'action de classe D numéro 538.462 et détenue par Severn Trent Finance Limited en une action de classe A ayant les mêmes droits économiques que vingt neuf mille cinq cent quarante et une virgule trois neuf zéro un (29,541,3901) autres actions de classe A de la Société, et avec de tels autres droits et obligations tel que définit dans les Statuts. L'assemblée générale a reconnu que la conversion n'affecte pas le droit de Severn Trent Finance Limited de recevoir le dividende accumulé de l'action de classe D qui a été convertie conformément à la résolution précédente. La réserve dans laquelle ces montants ont été alloués sera maintenue et réservée au détenteur de l'action de classe A numéro 538.462.

B. L'assemblée générale a ensuite décidé de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la Société tel que prévu ci-après en vue de les adapter à la conversion de l'action de classe D en une action de classe A tel que prévu ci-après.

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions.

«Statuts» désigne les présents statuts;

«Jour ouvrable» signifie un jour autre que le Samedi ou le Dimanche où les banques sont normalement ouvertes au public à Luxembourg et à Londres;

«Avis d'Option d'Achat» à la signification donné à l'article 10.1;

«Administrateurs de Classe A» désigne les Administrateurs nommés sur proposition des actionnaires de classe A conformément à l'article 12;

«Actions de Classe A» désigne toutes les actions ordinaires de Classe A de la Société, exception faite lorsque des droits sont spécifique pour l'Action de Classe A numéro 538.463. Les Actionnaires de Classe A auront le droit à tout le bénéfice de la Société après le paiement du Dividende Préférentiel de Classe B aux Actionnaires de Classe B. Lors de la liquidation, les porteurs d'Actions de Classe A auront droit à 100 % des avoirs nets après paiement du Droit Préférentiel de Liquidation de Classe B des Actionnaire de Classe B.;

«Actionnaire de Classe A» désigne le porteur d'Action de Classe A;

«Administrateurs de Classe B» désigne les Administrateurs nommés sur proposition des Actionnaires de Classe B conformément à l'article 12;

«Droit Préférentiel de Liquidation de Class B», désigne, à tout moment, le montant contribué lors de la souscription des Actions de Classe B plus tout Dividende Préférentiel de Classe B accumulé non payé (y inclus le Déficit Préférentiel) à ce moment.

«Dividende Préférentiel de Classe B» désigne le droit au dividende préférentiel cumulatif des Actions de Classe B de 6.5% par an sur le prix de souscription par Action de Classe B à payer sur le bénéfice net comme figurant dans les comptes annuels vérifiés de la Société pour l'année concernée par préférence à tout dividende qui pourra être payé sur les Actions de Classe A;

«Actionnaire de Classe B» désigne le porteur d'Action de Classe B.

«Actions de Classe B» désigne les actions préférentielles avec droit de vote de la Société, qui peuvent être rachetées seulement conformément à l'article 9. Les Actions de Classe B ont le droit au Dividende Préférentiel de Classe B mais n'auront aucun droit supplémentaire de participer au bénéfice de la Société. Dans le cas d'une dissolution ou liquidation de la Société, les Actionnaires de Classe B auront droit au Droit Préférentiel de Liquidation de Classe B avant tout paiement sur les Actions de Classe A.

«Administrateur de Classe C» désigne les Administrateurs résident au Luxembourg nommés sur proposition de l'Actionnaire de Classe A conformément à l'article 12

«Société» désigne SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A.;

«La Loi sur les Sociétés» désigne la loi luxembourgeoise de 10 août 1015 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Personne Désignée» désigne une personne désignée par l'Actionnaire de Classe A lequel (i) n'est pas un résident du Royaume-Uni au sens de Income and Corporations Taxes Act 1988 («ICTA») et (ii) n'est pas une personne contrôlée

(au sens de l'article 755D de ICTA) par une personne résidente du Royaume-Uni au sens de l'ICTA, tel qu'il peut être modifiée, succédée ou remplacée;

«Administrateurs» désigne les Administrateurs de Classe A, les Administrateurs de Classe B et les Administrateurs de Classe C;

«Juste Valeur de Marché» signifie, à tout moment, un montant égal au Droit Préférentiel de Liquidation de Classe B;

«Déficit Préférentiel» a la signification donnée à l'article 25.3;

«Avis de Proposition de Cession» a la signification donnée à l'article 9.2;

«SEVERN TRENT GROUP» désigne SEVERN TRENT PLC, une société de droit anglais, immatriculée sous le numéro 2366619, ensemble avec ses Filiales;

«Actionnaires» désigne l'Actionnaire de Classe A et l'Actionnaire de Classe B;

«Actions» désigne les Actions de Classe A et les Actions de Classe B;

«Filiales» signifie les filiales telles que définies à l'article 258 du UK Companies Act 1985, tel que modifié;

«Option d'Achat d'un Tiers» a la signification donnée à l'article 10.1;

«Délai de Cession des Tiers» signifie le délai de 30 jours ouvrables après réception de l'Avis d'Option d'Achat ou une délai plus longue comme spécifiée dans l'Avis d'Option d'Achat;

«cession» signifie concernant une Action, une cession, disposition, contribution ou toute autre forme de transfert de droits relatif à une telle Action.

Art. 2. Dénomination sociale. Il est constitué par la présente, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions mentionnées ci-après, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A. qui sera régie par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des bureaux, centres administratifs, succursales ou filiales partout où il l'estimera opportun, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration et peut être transférée à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Objet de la société. L'objet de la Société est l'investissement et la détention des participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans les membres du SEVERN TRENT GROUP de temps en temps et dans les Filiales de la Société.

Elle pourra aussi financer et/ou prêter assistance (au moyen de prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à tout membre du SEVERN TRENT GROUP ou aux Filiales de la Société.

La Société peut emprunter de l'argent de quelque manière que ce soit et procéder par le biais de placements privés ou public à l'émission d'obligations, de certificats ou titres de créance et reconnaissance de dettes de quelque sorte que ce soit aussi bien d'autres sortes de valeurs mobilières et d'instruments.

La Société peut aussi investir dans des contrats d'associations (partnerships) dont les autres partenaires sont des membres du SEVERN TRENT GROUP qui exercent des activités similaires à celles-ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer sans limitation, dans le but de faciliter l'accomplissement de ses objets, toute opération commerciale, technique et financière ou toutes autres opérations, liées ou ayant rapport directement ou indirectement avec ses objets dans tous domaines.

Art. 6. Capital social émis de la Société. Le capital social émis de la Société est fixé à un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux livres sterling (£1.538.462) représenté par (i) cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante et deux (538.462) Actions de Classe A d'une valeur nominale de une livre sterling (£1) chacune numérotées de 1 à 538.462 et (ii) un million (1.000.000) d'Actions de Classe B d'une valeur nominale de une livre sterling (£1) chacune et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts. Les montants supplémentaires apportés à la Société ont été crédités à la prime d'émission.

Le capital social peut être représenté par des Actions de Classe A et par des Actions de Classe B, chaque classe ayant les droits et obligations déterminés par les présents statuts. L'Action de Classe A numéro 538.462 aura les mêmes droits économiques que vingt neuf mille cinq cent quarante et une virgule trente neuf zéro un (29.541,3901) Actions de Classe A autre que l'Action de classe A numéro 538.462 et toute référence dans les présents statuts aux droits économiques des Actions de classe A sera applicable aux Actions ordinaires de Classe A numéros 1 à 538.461 et à l'Action de classe

A numéro 538.462 sur la base du principe exposé ci-dessus. L'action de classe A numéro 538462 aura en plus droit à ces réserves qui lui auront été spécifiquement alloué par l'assemblée générale des actionnaires. Lors de l'exercice de tout autre droit (autre que les droits économiques), toutes les Actions de Classe A auront les mêmes droits.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévus par la loi.

La Société n'émettra pas de fractions d'actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer discrétionnairement le paiement en espèce ou à procéder à l'émission d'une soultte en lieu et place des fractions d'actions.

Art. 7. Augmentation, Réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptées de la manière prévue pour la modification des articles de ces Statuts.

Art. 8. Les actions de la société.

8.1. Les Actions sont uniquement sous forme nominative.

8.2. Les Actions de Classe B sont soumises aux restrictions établies par l'article 9. et à l'Option d'Achat d'un Tiers établie par l'article 10.

8.3. Un registre des actionnaires sera conservé au siège social de la Société où il sera disponible pour inspection par tous les Actionnaires. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription dans ce registre. Un transfert valable d'Actions nominatives est seulement valablement effectué conformément aux présents Statuts (i) (à l'exception du cas d'exercice de l'Option d'Achat d'un Tiers) sur base de déclaration de le transfert inscrite au registre, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés et (ii) (dans tous les cas, y compris l'exercice de l'Option d'Achat d'un Tiers) par une inscription d'un tel transfert dans le registre par la Société agissant par un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, sous condition que si la cession d'Actions a été autrement valablement faite en conformité avec les articles 9. et 10. et que soit un Administrateur de Classe A ou un Administrateur de Classe B ne signe pas sous l'inscription du transfert, l'inscription sera valablement faite par la Société si elle a été signée par l'autre Administrateur. Aucun transfert ne sera valable avant qu'elle soit inscrite au registre.

8.4. La Société reconnaîtra un seul porteur par Action. Au cas où une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes réclamant la propriété de l'Action seront tenues de nommer une personne en tant que propriétaire de l'Action vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à une telle action jusqu'à ce qu'une personne ait été ainsi désignée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un gageur et un créancier gagiste.

8.5. La Société pourra considérer la personne au nom de laquelle sont inscrites les Actions nominatives dans le registre des Actionnaires comme étant le propriétaire unique de telles Actions nominatives. La Société sera complètement libre de toute responsabilité vis-à-vis des tiers pour les opérations portant sur de telles actions nominatives et sera en droit de considérer comme inexistantes tous droits, intérêts ou réclamations des tiers sur, ou en relation avec les Actions nominatives concernées.

8.6. Le registre indiquera l'adresse de chaque Actionnaire et le compte bancaire sur lequel tous les paiements à l'Actionnaire respectif pourront être faits. Au cas où le détenteur d'Actions nominative ne procure pas (i) une adresse à laquelle tous les avis et notices de la Société pourront être envoyées (ii) des détails suffisants de compte bancaire, la Société peut permettre qu'une note soit inscrite à cet effet dans le registre des Actionnaires agissant par ou sur instruction d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B et, dans le cas (i) ci-dessus, l'adresse d'un tel Actionnaire soit présumé être l'adresse du siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre de temps à autre, dans le cas (ii) ci-dessus, tous les paiements seront tenus par la Société au nom et pour le compte de l'Actionnaire concerné, jusqu'à ce qu'un compte bancaire soit fourni à la Société par cet Actionnaire auquel moment tous les sommes ainsi tenues par la Société au nom de l'Actionnaire concerné seront immédiatement payées à cet Actionnaire en créditant ce compte bancaire. Tout actionnaire peut à tout moment modifier l'adresse ou compte bancaire figurant sur le registre des Actionnaires par le biais d'une notification écrite à la Société.

8.7. A la requête d'un Actionnaire, des certificats attestant l'inscription d'un tel Actionnaire dans le registre des Actionnaires peuvent être émis dans les coupures déterminées par le Conseil d'Administration. Les certificats alors émis prendront la forme et porteront les légendes et numéros d'identification tels que déterminés par le Conseil d'Administration. De tels certificats doivent être signés manuellement ou par facsimilé par au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B (ou si à ce moment il n'y a pas d'Administrateur de Classe A ou de Classe B, par un Administrateur alors en fonction).

8.8. Les certificats d'actions perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de preuves, démarches et indemnités qui seront jugées comme satisfaisantes par la Société, pour autant que les certificats d'actions endommagés soient remis avant que ne soient délivrés les nouveaux certificats.

Art. 9. Restrictions de Transfert.

9.1. Les Actions de Classe A ne peuvent être gagées ou transférées sans l'accord écrit préalable de la Société et de l'Actionnaire de Classe B sauf si un tel transfert est réalisé à un membre du groupe SEVERN TRENT GROUP. Les Actions de Classe B ne pourront pas être données en gage sans le consentement préalable de la Société et des Actionnaires de Classe A.

9.2. Au cas où l'Actionnaire de Classe B souhaite transférer ses Actions de Classe B, il doit transférer toutes et non moins que toutes les Actions de Classe B. Au cas où l'Actionnaire de Classe B souhaite transférer ses Actions de Classe B à un cessionnaire déterminé, il doit en notifier la Société et l'Actionnaire de Classe A d'une telle intention par lettre recommandée ou facsimilé conformément à l'article 9.3. («Avis de Proposition de Cession»). Au cas où l'Actionnaire de Classe B souhaite céder ses Actions autrement qu'à un cessionnaire déterminé, il doit informer la Société et les Actionnaire de Classe B de cette intention par lettre recommandée ou facsimilé conformément à l'article 9.4 («Avis de Proposition de Transfert»).

Pour les besoins de cet article 9.2 un fax sera présumé reçu lors de la réception par l'Actionnaire de Classe B d'une réponse automatique d'une réception.

9.3. L'Avis de Proposition de Cession doit comporter (i) le nom ou la dénomination sociale, l'adresse et le numéro d'immatriculation, du cessionnaire proposé et l'identité de toute personne ou entité y ayant des participations significatives et (ii) les termes complets et tous conditions d'un tel transfert. Il doit aussi comporter une reconnaissance écrite et une acceptation sans réserves de, et un engagement de respecter, les disposition des Statuts, et en particulier l'Option d'Achat d'un Tiers, par le cessionnaire proposé.

9.4. L'Avis de Proposition de Transfert doit inclure un engagement inconditionnel de céder les Actions de Classe B à une Personne Désigné à une Juste Valeur de Marché conformément aux présents Statuts.

9.5. Dans le cas d'un Avis de Proposition de Cession le Conseil d'Administration décidera en toute discrétion s'il approuvera le transfert proposé dans un délai d'un mois à partir de la réception de l'Avis de Proposition de Cession.

Si le Conseil d'Administration décide d'approuver un tel transfert, ce transfert d'Actions de Classe B doit être effectué dans un délai d'un (1) mois à partir de cette approbation aux termes et conditions substantiellement identique énoncés dans l'Avis de Proposition de Cession.

Au cas où le Conseil d'Administration n'approuve pas le transfert proposé, une Personne Désignée pourra être proposée par un avis («Avis de Désignation») au détenteur d'Actions de Classe B comme acquéreur des Actions de Classe B à la Juste Valeur de Marché par l'Actionnaire de Classe A endéans les 3 mois suivant la notification de la décision du Conseil d'Administration de ne pas approuver le transfert proposé auquel cas article 9.7 doit s'appliquer.

9.6. Dans le cas d'un Avis de Proposition de Transfert, une Personne Désignée pourra être proposée comme acquéreur à la Juste Valeur de Marché par un Avis de Désignation au détenteur d'Action de Classe B endéans un délai de 3 mois suivant la réception de l'Avis de proposition de cession auquel cas l'article 9.7 doit s'appliquer.

9.7. Sous condition de l'article 9.8., l'Actionnaire de Classe B devra vendre et la Personne Désignée devra acquérir les Actions de Classe B à leur Juste Valeur de Marché endéans un délai d'un mois à partir de la désignation de la Personne Désignée à condition que la Personne Désignée aura accepté d'acquérir les Actions de Classe B et de payer la Juste Valeur de Marché endéans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'Avis mentionné à l'article 9.5 ou 9.6 comme applicable.

9.8. Si (i) aucune Personne Désignée et proposée à l'Actionnaire de Classe B endéans la période de temps déterminé à l'article 9.5 ou 9.6 (tel qu'applicable) ou (ii) si la Personne Désignée conformément à l'article 9.5 ou 9.6 (comme applicable) n'accepte pas d'acquérir les Actions de Classe B endéans les 5 jours ouvrables à partir de l'Avis de Désignation ou n'acquiert pas les Actions de Classe B endéans la période mentionnée à l'article 9.7 (à l'exception du cas où un tel défaut résulte de l'acte ou de l'omission de l'Actionnaire de Classe B), pendant un mois supplémentaire l'Actionnaire de Classe B sera libre de céder ses Actions de Classe B à

(i) en cas d'Avis de Proposition de Cession, au cessionnaire proposée identifié dans l'Avis de Proposition de Cession, sur substantiellement les mêmes termes et conditions que dans l'Avis de Proposition de Cession; et

(ii) en cas d'Avis de Proposition de Transfert, à tout cessionnaire nommé, sujet à l'approbation du Conseil d'Administration, à condition que le Conseil d'Administration devra approuver cette cession au cas où le cessionnaire a pris connaissance, accepté sans condition et garantie de respecter, les termes des présents Statuts et en particulier l'Option d'Achat d'un Tiers.

9.9 Sans préjudice des droits de l'Actionnaire de Classe B sous l'article 9.8, si (i) aucune Personne Désignée n'est proposée à l'Actionnaire de Classe B endéans les périodes de temps prévues sous les articles 9.5 ou 9.6 tel qu'applicable ou (ii) la Personne Désignée telle que proposée n'acquiert pas les Actions de Classe B conformément aux ces articles endéans un délai de cinq jours à partir de l'Avis de Désignation ou n'achète pas les Actions de Classe B endéans la période mentionnée à l'article 9.7 (sauf ceci résulte d'un acte ou d'une omission de l'Actionnaire de Classe B), l'Actionnaire de Classe B peut endéans un mois à partir de l'expiration du délai mentionné aux articles 9.5, 9.6 ou 9.7 tel qu'applicable, donner avis à la société («Avis de Rachat») demandant que les actions de Classe B soient rachetées à la Juste Valeur de Marché.

L'Avis de Rachat doit comporter la date proposée de signature du rachat, laquelle date doit être non moins d'un mois après la date de l'Avis de Rachat. A condition de respecter la phrase précédente et la disponibilité dans la Société de réserve distribuable suffisant à réaliser le rachat, les Actions de Classe B seront rachetées à leur Juste Valeur de Marché à la date de rachat fixée par l'Avis de Rachat. La Juste Valeur de Marché sera payée par la Société à l'Actionnaire de Classe b à la date rachat conformément à l'article 8.6.

Art. 10. L'Option d'Achat d'un Tiers.

10.1 Les Actions de Classe B seront soumis au droit du détenteur des Actions de Classe A, à tout moment (y compris, à tout moment après la réception de l'Avis de Proposition de Cession) et à la discrétion absolue de l'Actionnaire de Classe A, par un avis écrit de l'Actionnaire de Classe A («Avis d'Option d'Achat») au détenteur d'Action de Classe B de demander la cession de la totalité des Actions de Classe B à la Valeur Juste de Marché à la Personne Désignée endéans le Délai de Cession des Tiers («l'Option d'Achat d'un Tiers»).

10.2 Il n'est pas requis de transférer les Actions de Classe B à la Personne Désignée à moins que la Personne Désignée accepte, dans un délai de 5 jours ouvrables après la date de l'Avis de l'Option d'Achat, d'acquiescer les Actions de Classe B à leur Juste Valeur de Marché endéans le Délai de Cession des Tiers et de payer la Juste Valeur de Marché conformément à l'article 8.6. La cession des Actions de Classe B aura lieu lors paiement de la Juste Valeur de Marché à la date de la cession.

10.3 La Société aura, en cas d'exercice de l'Option d'Achat d'un Tiers, le pouvoir, sans aucune autre instruction et indépendamment de toute information contraire à la Société par l'Actionnaire de Classe B ou par tout autre personne, de procéder à l'inscription de la cession des Actions de Classe B au nom de la Personne Désignée au registre en vertu de l'article 8.3 après confirmation que la Juste Valeur de Marché a été acquittée à l'Actionnaire de Classe B conformément à l'article 8.6.

10.4 L'envoi d'un Avis d'Option d'Achat n'empêche pas la cession ou le rachat des Actions de Classe B sous l'article 9 si cette cession ou rachat se déroule conformément avec ces dispositions avant tout transfert qui surviendrait autrement après l'envoi d'un Avis d'Option d'Achat conformément avec les disposition de l'article 10.

10.5 L'envoi d'un Avis de Proposition de Cession ou d'un Avis de Proposition de Transfert n'empêche pas le transfert des Actions de Classe B sous cet article si cette cession s'opère conformément avec ces dispositions avant tout transfert ou rachat qui surviendrait autrement après l'envoi d'un tel Avis de Proposition de Cession ou d'Avis de Proposition de Transfert conformément à l'article 9.

Art. 11. Droit de Vote. Chaque action donne droit à un vote aux assemblées générales des Actionnaires, sauf disposition contraire des statuts ou de la loi.

Art. 12. Conseil d'Administration.

12.1 La Société est dirigée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») nommé comme un organe collégial par l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux dispositions ci-après. Les membres du Conseil d'Administration ne seront pas nécessairement des Actionnaires.

12.2. Le Conseil d'Administration sera composée d'au maximum quinze (15) Administrateurs parmi lesquels (i) au moins un (1) et au maximum neuf (9) seront des Administrateurs de Classe B, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires sur une liste de candidats proposés par l'Actionnaire de Classe B, et (ii) au moins un (1) et au maximum quatre (4) seront des Administrateur de Classe A et au moins un (1) et au maximum deux (2) seront des Administrateur de Classe C lesquels seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur une liste de candidats proposés par l'Actionnaire de Classe A. Tous les Administrateurs de Classe B et la majorité des Administrateurs ne seront à aucun moment des résidents du Royaume Uni au sens de la fiscalité du Royaume Uni (et si un Administrateur devenait un résident du Royaume Uni au sens de la fiscalité du Royaume Uni, il/elle devra démissionner immédiatement).

12.3 Les Administrateurs sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée n'excédant pas six ans à condition que, et à moins que les Actionnaires n'en décident autrement à l'unanimité, les Administrateurs de Classe B démissionneront immédiatement et leurs mandats cesseront automatiquement lors de la signature de L'Option d'Achat d'un Tiers tel que mentionné à l'article 10.1, ou lors de la cession des Actions de Classe B tel que mentionné à l'article 9, et la personne à laquelle les Actions de Classe B ont été cédées aura immédiatement le droit de proposer de nouveaux Administrateurs de Classe B conformément à l'article 12.2.

12.4. Tout Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des Actionnaires. Les Administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour motif de décès, retraite ou autre, les Administrateurs en place pourront co-opter un nouvel Administrateur de la même classe jusqu'à la prochaine l'assemblée générale des Actionnaires. En cas d'une telle vacance d'un Administrateur, le droit de proposition de nomination d'un Administrateur remplaçant appartient au détenteur de classe d'actions ayant le droit de nomination pour la classe correspondante d'Administrateur.

12.5 Les nombres d'Administrateurs et la composition du Conseil d'Administration doivent à tout moment être conforme au présent article 12, y compris aux dispositions de l'article 12.3., à défaut, sous réserve des dispositions légales impératives, le Conseil d'Administration ne pourra pas prendre valablement aucune décision à l'exception du remplacement d'un Administrateur par co-options conformément à l'article 12.4 ou la convocation d'une assemblée des Actionnaires pour nommer ou remplacer l'Administrateur manquant ce qui devra être fait dès que possible, à condition que ce qui précède ne s'applique pas et que le Conseil d'Administration puisse prendre toute décision importante, malgré le fait que la composition du Conseil d'Administration ne satisfasse pas aux dispositions du présent article 12, au cas où l'Actionnaire de Classe A ou l'Actionnaire de Classe B n'exerce pas ses droits aux termes de l'article 12.2 de nommer au moins un Administrateur de chaque Classe, conformément à l'article précité ou après pareille nomination ne votera pas en faveur d'au moins un Administrateur nommé.

Art. 13. Président du Conseil, Gestion au jour le jour. Le Conseil d'Administration nommera un président (le «Président») parmi les Administrateurs de Classe A. Le Président du Conseil d'Administration présidera généralement toutes les réunions du Conseil d'administration et toutes les assemblées des Actionnaires. En cas d'absence du Président, un autre Administrateur de Classe A ou, dans l'hypothèse d'une réunion du Conseil d'Administration où aucun Administrateur de la Classe A serait présent, un Administrateur de Classe B présidera la réunion du Conseil d'Administration. Dans le cas d'une assemblée des Actionnaires, où aucun Président ou autre Administrateur n'est présent, un président ad hoc sera élu par l'assemblée et présidera l'assemblée.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer la gestion courante des affaires de la Société ainsi que les pouvoirs de représenter la Société dans ses affaires courantes, à un Administrateur unique, à des comités ou autres fondés de pouvoir ou ou des mandataires de la Société, qui ne sont pas nécessairement des Actionnaires. Le Conseil d'Administration fixera les conditions de nominations et de révocation ainsi que la rémunération et les pouvoirs de la ou des personnes ainsi nommées. Les pouvoirs délégués doivent être exercés au Luxembourg ou sous le contrôle et l'instruction d'une personne autorisée au Luxembourg.

Le Conseil d'Administration peut créer des comités extérieurs ou dépendants du Conseil d'Administration, en désigner les membres (qui peuvent être mais n'ont pas l'obligation d'être des Administrateurs) et déterminer le pouvoir des comités (le cas échéant). Les pouvoirs délégués doivent être exercés au Luxembourg ou sous le contrôle et l'instruction d'une personne autorisée au Luxembourg.

Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui n'est pas nécessairement un membre du Conseil d'Administration ou un Actionnaire, et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et autorités.

Art. 14. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunira en dehors du Royaume Uni, sur convocation du Président, de tout Administrateur ou du secrétaire à la demande du Président ou d'un Administrateur. La convocation à toute réunion se fait par lettre, télégramme, téléphone, fax ou e-mail adressé à chaque Administrateur dans la mesure du possible huit jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence ou d'urgence sociale auquel cas une convocation donnée vingt-quatre heures avant la réunion est suffisante, à moins que tous les membres du Conseil d'Administration ne soient présents ou représentés ou que les membres du Conseil d'Administration non présents ou non représentés à cette réunion n'aient renoncé par écrit à ce délai de convocation.

Les convocations distinctes ne sont pas requises pour les réunions particulières qui se déroulent aux heures et places déterminées dans un programme adopté préalablement par une résolution du Conseil d'Administration.

Une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée dispose du quorum nécessaire pour délibérer si (i) la moitié des Administrateurs est présente ou représentée, (ii) au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B sont présents ou représentés et (iii) la majorité des Administrateurs présents ne sont pas des résidents du Royaume Uni.

Dans l'hypothèse où l'Actionnaire de Classe A ou un Administrateur de Classe B n'exerce pas son droit tel que décrit à l'article 12.2 de nommer au moins un Administrateur de Classe A ou un Administrateur de Classe B (le cas échéant) aux termes de l'article précité ou, après nomination ne vote pas en faveur d'au moins un Administrateur ainsi nommé, une réunion du Conseil d'Administration aura le quorum si soit un Administrateur de Classe A ou un Administrateur de Classe B est présent ou représenté, à condition que les dispositions (i) et (iii) du paragraphe précédent soient satisfaites. Tout Administrateur peut agir lors de la réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit par lettre ou par télégramme, fax ou par e-mail tout autre Administrateur comme son mandataire. Tout Administrateur peut représenter plus qu'un de ses collègues. Tout directeur peut aussi assister en toute circonstance à un Conseil d'Administration par téléphone ou par vidéo-conférence. Cette manière d'assister à une réunion du Conseil d'Administration est considérée comme équivalente à une présence en personne.

Une réunion du Conseil d'Administration peut être, en toute circonstances tenue par conférence téléphonique ou autre moyen similaire de communication. Une réunion ainsi tenue équivaldra à une présence en personne. Toute réunion tenue ainsi par conférence téléphonique doit être effectuée en-dehors du territoire du Royaume Uni.

Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à l'unanimité des voix des Administrateurs présents ou représentés à la réunion (en ignorant tout Administrateur qui s'abstient de voter), à l'exception des décisions de payer des dividendes intérimaires tel que prévu à l'article 25.5 et la proposition de nomination d'un commissaire aux comptes à l'assemblée générale.

Le Président n'aura pas une voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut également en toute circonstance et à tout moment adopter, à l'unanimité, des décisions au moyen de résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil qui auront la même validité et les mêmes effets que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et constituée. De telles signatures pourront apparaître sur un même document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être transmises par lettres, e-mails ou fax. Les résolutions circulaires pourront être signées par tout Administrateur en-dehors du territoire du Royaume Uni et devront porter une mention dans ce sens.

Art. 15. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Tout procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration devra être signé après approbation par un Administrateur de Classe A, un Administrateur de Classe B (qui, dans tous les cas, devra être présent et, dans le cas d'un Administrateur de Classe A, pourra être le Président) et, s'il y en a un, le

secrétaire. Des copies ou extraits de ce procès verbal, qui pourront être produits en justice ou ailleurs, devront être signés par un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou réaliser tous les actes de gestion, disposition et administration dans le cadre de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Signatures engageant la Société. La Société est engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir a été délégué par le Conseil d'Administration comme en atteste un certificat signé par (i) et à condition de (ii) ci-dessous, par au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B ou, (ii) dans l'hypothèse où un Actionnaire de Classe A ou un Actionnaire de Classe B n'exerce pas son droit conformément à l'article 12.2 de nommer au moins un Administrateur de Classe A ou un Administrateur de Classe B (le cas échéant) aux termes de l'article précité ou, après pareille nomination, ne voterait pas en faveur d'au moins un Administrateur ainsi nommé, par un Administrateur de Classe A ou un Administrateur de Classe B (selon le cas).

Les Administrateurs sont tenus de signer un certificat aux termes de cet article pour refléter toute décision importante faite par le Conseil d'Administration.

En l'absence de toute délégation telle que décrite ci-dessus, la Société ne sera engagée que par (i) et à condition de (ii) ci-dessous par la signature d'au moins un Administrateur de Classe A et (ii) un Administrateur de Classe B ou, dans le cas où un Actionnaire de Classe A ou un Actionnaire de Classe B n'exerce pas son droit conformément à l'article 12.2 de nommer au moins un Administrateur de Classe A ou un Administrateur de Classe B (le cas échéant) aux termes de l'article précité ou après la nomination, ne voterait pas en faveur d'au moins un Administrateur ainsi nommé par un Administrateur de Classe A ou un Administrateur de Classe B (selon le cas).

Art. 18. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté ou annulé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société est intéressé ou est un administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société conclue des contrats ou noue autrement une relation d'affaires ne saurait en raison de ce seul lien avec cette autre société ou entité être privé du droit de délibérer, de voter sur ou d'intervenir dans une quelconque question ayant trait à de pareils contrats ou affaires.

Au cas où un Administrateur de la Société a un intérêt personnel dans une transaction de la Société soumise au vote du Conseil d'Administration, ayant un conflit d'intérêt avec la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir doit faire connaître au conseil d'Administration ce conflit personnel d'intérêt et ne doit pas délibérer ou voter à propos de cette transaction. Une telle transaction doit être rapportée à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 19. Indemnisation des Administrateurs. Sous réserve des exceptions et limitations indiquées ci-dessous

(i) Toute personne qui est, ou a été Administrateur ou fondé de pouvoir de la société est indemnisée par la Société, à concurrence du maximum permis par la loi, de toutes obligations et dépenses raisonnablement encourues ou déboursées par elle en rapport avec une quelconque demande, action, poursuite ou procédure auxquelles elle est partie ou autrement impliquée en sa qualité, présente ou passée, d'Administrateur, de fondé de pouvoir de la Société, de même que de tous montants payés ou exposés à titre de transaction

(ii) Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales et autres, y compris les instances d'appel) en cours ou pendantes; les termes «obligations» et «dépenses» incluent sans restriction les honoraires d'avocats, les frais, les amendes, les montants payés à titre d'arrangement et autres dettes.

Aucune indemnisation n'est consentie à un administrateur ou fondé de pouvoir:

(i) Pour la mise en motif de sa responsabilité envers la Société ou ses Actionnaires découlant d'un préjudice intentionnel, de mauvaise foi, de faute grave ou d'imprudance dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction.

(ii) Pour tout acte pour lesquels il a finalement été jugé avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; où

(iii) En cas de transaction, à moins que cet arrangement n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par le Conseil d'Administration.

Le droit à l'indemnisation, tel que prévu par le présent article, est autonome et n'affecte aucun autre droit dont un Administrateur ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsiste à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir et se transmet aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Aucune disposition du présent article n'affecte le droit à l'indemnisation qui peut être accordé par contrat ou autrement par la loi au personnel de la Société y compris aux Administrateurs et aux fondés de pouvoir.

Les dépenses engagées en vue de la préparation et de la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure telles que décrites dans le présent article sont avancées par la Société avant la décision finale, contre engagement de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir de rembourser le montant avancé s'il apparaît en définitive qu'il n'avait pas droit à l'indemnisation en vertu du présent article 19.

Art. 20. Assemblée Générale des actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société.

Le quorum est valablement constitué si au moins un Actionnaire de Classe A et un Actionnaire de Classe B est présent ou représenté.

Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier les actes concernant les opérations de la Société, sous réserve des conditions spéciales de majorité fixées à l'article 21.

L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration ou l'auditeur de la Société.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunira à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit précisé par la convocation à l'Assemblée, le trentième jour du mois de septembre de chaque année à 11 heure et pour la première fois en 2008. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié au Grand Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu le jour ouvrable précédent.

Un Actionnaire peut être représenté à une assemblée générale des Actionnaires par un mandataire qui n'est pas nécessairement un actionnaire.

Si la totalité du capital émis est représenté à l'assemblée générale des Actionnaires, les délibérations de l'assemblée générale des Actionnaires sont considérées comme valables même en l'absence d'un avis de convocation préalable.

Dans le cas d'un Actionnaire unique, un tel Actionnaire aura les pouvoirs les plus étendus de l'assemblée générale. Les décisions prises par un Actionnaire unique seront notées par écrit.

Art. 21. Décision des Actionnaires nécessitant des majorités spéciales. Les décisions suivantes nécessitent l'approbation à l'unanimité de l'assemblée générale des Actionnaires:

- (i) toute modification des Statuts;
- (ii) le paiement de dividendes;
- (iii) la conclusion de contrat de prêt ou la modification des dettes existantes supérieures à cent million de Livres Sterling (£ 100.000.000,-);
- (iv) la fourniture de financement par dette ou l'investissement supérieur à cent million Livres Sterling (£ 100.000.000,-);
- (v) la disposition d'éléments d'actifs dont la valeur nette comptable est supérieure à deux cent cinquante millions de Livres Sterling (£ 250.000.000,-);
- (vi) la fusion de la Société avec toute autre entité;
- (vii) la scission de la Société; et
- (viii) la liquidation de la Société.

Art. 22. Modification des Statuts. Les Statuts pourront être modifiés de temps en temps par résolution de l'assemblée générale des Actionnaire dans les conditions de quorum et de vote prévues par les présents statuts.

Art. 23. Révision de la Société. La révision des affaires de la Société sera réalisée par un commissaire aux comptes, à moins que d'autres dispositions ne soient prévues par la loi. Le commissaire au comptes est élu par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximale de six ans ou jusqu'à ce que son successeur ne soit élu sur proposition du Conseil d'Administration (décision prise à la majorité simple des votes des Administrateurs (et ignorant tout Administrateur qui s'abstient de voter)). Le commissaire au comptes est rééligible. Le commissaire aux comptes ainsi réélu pourra être révoqué avec ou sans motifs par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 24. Année comptable. L'année comptable de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante, à l'exception de l'année comptable débutant le 1^{er} avril 2009 qui se terminera le 20 novembre 2009. La première année comptable suivante se terminera le 31 mars 2010.

Art. 25. Distributions.

25.1 5% des bénéfices annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être obligatoire dès lors que les sommes ainsi mises en réserve atteignent 10% du capital souscrit de la Société.

25.2 Sur décision des Actionnaires réunis en assemblée générale, tout montant restant se verra appliqué:

- (i) sous réserve de l'article 25.3, premièrement un paiement du Dividende Préférentiel de Classe B à l'Actionnaire de Classe B; et
- (ii) par paiement d'une distribution à l'Actionnaire de Classe A dans les limites fixées par l'assemblée générale des Actionnaires.

Pour éviter tout doute, les Actions de Classe B n'auront pas le droit de participer au bénéfice de la Société autre que celui sous (i) ci-dessus et l'article 25.3.

25.3 Le Dividende Préférentiel de Classe B pourra être cumulé de sorte que si, dans un exercice annuel, aucun bénéfice n'est réalisé ou le bénéfice n'est pas suffisant pour permettre le paiement total du Dividende Préférentiel de Classe B, le déficit (le «Déficit Préférentiel») sera payé sur le bénéfice réalisé de l'année sociale suivante avant toute autre distribution de profits conformément cet article 25.

25.4 Les dividendes payable sous article 25.2 seront payés en Livres Sterling (£) et tous les paiements sous ledit article seront effectués annuellement avec des arriérés conformément aux présent Statuts et à la loi.

25.5. Sans préjudice aux dispositions précédentes, un Dividende Intérimaire pourra être distribué dans les conditions prévues par la loi sur simple décisions à la majorité du Conseil d'Administration (sur la base des votes des Administrateurs présents ou représentés au Conseil d'Administration (et en ignorant les Administrateurs qui s'abstiennent de voter)) mais avec l'approbation d'au moins un Administrateur de Classe A.

Art. 26. La dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera réalisée par des liquidateurs ou par le Conseil d'Administration alors en exercice qui sera doté des pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une fois que l'ensemble des dettes, charges et frais de liquidation auront été réglés, le solde éventuel sera payé aux actionnaires de la Société conformément aux dispositions suivantes:

(i) lors d'une dissolution ou d'une liquidation, le détenteur d'Actions de Classe A aura droit à 100 % de boni de liquidation après paiement du Boni de Liquidation Préférentiel à l'Actionnaire de Classe.

(ii) dans le cas d'une dissolution ou d'une liquidation de la Société, l'Actionnaire de Classe B aura droit au boni de Liquidation Préférentiel avant tout paiement au détenteur d'Action de Classe A mais il n'aura le droit à aucune distribution supplémentaire.

Art. 27. La Loi du 10 Août 1915. Les dispositions de la Loi sur les Sociétés s'appliquent sauf dispositions contraires des présents statuts.

Art. 28. Conformité avec les Règles de Cotation émises par l'Autorité des Services Financier du Royaume Uni. Sans préjudice du fait que la Société n'est pas une Filiale de SEVERN TRENT PLC, la Société doit, à tout moment, être en conformité avec les Règles de Cotation émises par l'Autorité des Services Financiers du Royaume Uni comme si elle était une Filiale de SEVERN TRENT PLC de sorte de ne pas mettre SEVERN TRENT Plc en infraction ou en défaut de respecter ces règles et la Société devra exercer ses droits de vote et autres droits afin que, dans la mesure du possible, chaque filiale de la Société respecte ces règles, dans la mesure où ce n'est pas incompatible avec le droit Luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à 1.600.-€

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A.Daurel, P.Hoffmann, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8398. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093431/1009.

(100103725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Aero-Flux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3250 Bettembourg, 18, rue Klensch.

R.C.S. Luxembourg B 106.620.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2010

A la date du 1^{er} juillet 2010, l'associé unique de la société AERO-FLUX Sàrl, Monsieur Christophe HEIM, s'est réuni en assemblée extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale prend acte de la décision de démission de Monsieur René CHANSON, né le 14 Février 1970 à Thionville (France), et demeurant à F-54750 TRIEUX, 84b rue de la Libération, de ses fonctions de gérant technique et administratif avec effet immédiat.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Michel, Christophe HEIM, né le 5 mai 1968 à Metz (France), et demeurant à L-3250 BETTEMBOURG, 18 rue Klensch, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010089507/18.

(100099252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Fab-Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 49.536.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088613/9.

(100099564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 87.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.915.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 29 juin 2010

En date du 29 juin 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Hines International Fund Management LLC de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 juin 2010;

- de nommer HGR International Investment Manager LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, County of Newcastle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4839606, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Kenneth MacRae, gérant de catégorie A
- Monsieur HGR International Investment Manager LLC, gérant de catégorie A
- Monsieur Graham Sidwell, gérant de catégorie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Hines - Moorfield UK Venture I S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2010088676/25.

(100099454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

AG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.426.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 5 juillet 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Torben MADSEN et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. De réélire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 5th 2010, it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2010089509/20.

(100099445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Hotel & Resort Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 135.348.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010088697/12.

(100099532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Level Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVEL SEVEN S.A R.L.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010088822/11.

(100099531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

S+B Inbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6430 Echternach, 13, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 135.341.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 125.000 EUR, représenté par 200 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

Monsieur Fred BINTENER	56
Cinquante-six parts sociales	
Monsieur Edgar SAUSMIKAT	56
Cinquante-six parts sociales	
Monsieur Daniel HACK	34
Trente-quatre parts sociales	
Monsieur Christien WOLFF	34
Trente-quatre parts sociales	
Monsieur Dirk EPPERS	20
Vingt parts sociales	
Total: deux cent parts sociales	<u>200</u>

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

S+B INBAU S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES

SOCIETE ANONYME

Signature

Référence de publication: 2010089757/31.

(100099517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

NSI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NSI Luxembourg Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010088892/12.

(100099520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Vanel Components S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.450.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 16 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg et la société VANEL COMPONENTS S.A. n° RCS Luxembourg B 100450, en date du 14 juillet 2008, a été dénoncé avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIR Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010089096/12.

(100099519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Day Sports Management and Events SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 58.270.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-eight day of June.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven.

There appeared:

MFN TRADING, REAL ESTATE, HOLDING AND CONSULTING CO S.A., with its registered office in Glyfada, 77, Kyprou St. (Cyprus), registration number 64848/01NT/B/07/302,

here represented by Gérardine Vinciotti, private employee, with professional address in L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, by virtue of a proxy, given under private seal, in Glyfada on June 25, 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, (hereafter mentioned as the "Sole Shareholder"), has requested the undersigned notary to state:

1- that DAY SPORTS MANAGEMENT AND EVENTS S.A., a société anonyme under Luxembourg law, RCS Luxembourg B number 58270, having its registered office in L – 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, has been incorporated pursuant to a notarial deed by Maître Edmond SCHROEDER, then notary the residing in Mersch on February 20, 1997, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 294 of June 12, 1997, last modified pursuant to a notarial deed by the undersigned notary on June 29, 2009, published in the Mémorial C number 1722 of September 7, 2009 (the "Company");

2- that the capital of the Company is fixed at EUR 245,000 represented by 2,450 shares having a nominal value of EUR 100 each.

3- that the Sole Shareholder being owner of all the Company's shares, after having read the board of directors' report and the auditor's report relating to the Company's accounts as at 31 December 2009, does approve the balance sheet and the profit and loss account as at 31 December 2009 as established by the board of directors and submitted to it.

4- that the Sole Shareholder states a benefit for the said financial period of EUR 45,675.70. With regard to the 2008 benefit brought forward (EUR 894,000.83), the Sole Shareholder decides to bring forward the benefit again, minus an affectation to the legal reserve of EUR 2,500 i.e. an aggregate amount of EUR 937,176.53 .

The balance sheet and the profit and loss account as at 31 December 2009, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

5- that the Sole Shareholder is the owner of all the Company's shares and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation and designates as liquidator of the Company CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 30 467.

6- that the Sole Shareholder states to fix at once the second and the third general meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other;

7- that the Sole Shareholder states to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and requests the notary to enact its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Shareholder irrevocably undertakes to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid; that remaining assets, if any are allotted to the Sole Shareholder.

The report of the liquidator after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

8- that the Sole Shareholder designates as liquidation auditor AUDIEX S.A., with registered office in 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 65 469 and the mission entrusts to it with a report on liquidation management.

9.- that after having taken knowledge of the report, the Sole Shareholder accepts the conclusions of the liquidation auditor's report, approves the liquidation accounts and gives full discharge, without reserve nor fore mentioned restriction to AUDIEX S.A., prenamed, for its work of supervision carried out this day.

The report of the liquidation auditor after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

10.- that the Sole Shareholder, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

11.- that full and whole discharge is given to the directors, the liquidator and the statutory auditor of the Company.

12.- that the books and documents of the Company shall be deposited during five years in L – 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-huitième jour de juin.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

MFN TRADING, REAL ESTATE, HOLDING AND CONSULTING CO S.A., avec siege social à Glyfada, 77, Kyprou St. (Chypres), numéro d'enregistrement 64848/01NT/B/07/302,

ici représenté par Gérardine Vinciotti, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 25 juin 2010 à Glyfada.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Laquelle partie comparante représentée comme dit ci-avant (ci-après «L'Actionnaire Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société DAY SPORTS MANAGEMENT AND EVENTS S.A, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 58.270, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juin 1997 numéro 294 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1722 du 7 septembre 2009.

2- que le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent quarante-cinq mille euros (EUR 245.000,-), représenté par deux mille quatre cent cinquante (2.450) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

3- que l'Actionnaire Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 et approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et lui soumis

4- que l'Actionnaire Unique prend acte du bénéfice dudit exercice qui s'élève à EUR 45.675,70. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice 2008 (soit EUR 894.000,83), il décide de reporter à nouveau le résultat moins une affectation à la réserve légale de EUR 2.500 soit un bénéfice total de EUR 937.176,53.

Le bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2009 après avoir été signés « ne varietur » par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

5- que l'Actionnaire Unique, étant la seule propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467.

6- que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7- que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Actionnaire Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif éventuel restant est réparti à l'Actionnaire Unique .

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8- que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

9- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signée « ne varietur » par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10- que l'Actionnaire Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

12- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L – 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Géraldine Vinciotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juillet 2010. LAC / 2010/ 29342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091828/138.

(100102220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Genelux LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 95.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089485/12.

(100099346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Genelux LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 95.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089489/12.

(100099415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 95.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089490/12.

(100099350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

France Generix S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 48.218.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre siégeant en matière commerciale, a ordonné la liquidation de la société FRANCE CENERIX S.A. HOLDING, ayant eu son siège social à L-1331 LUXEMBOURG, 45 bd Grande-Duchesse Charlotte.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Pierre FELTGEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg avant le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme
Maître Pierre FELTGEN
Liquidateur

Référence de publication: 2010089598/18.

(100099231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089491/12.

(100099352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089492/12.

(100099354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089493/12.

(100099357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

IBN Housing and Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.960.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre siégeant en matière commerciale, a ordonné la liquidation de la société IBN HOUSING AND INVESTMENT S.A., ayant eu son siège social à L-1331 LUXEMBOURG, 45 bd Grande-Duchesse Charlotte.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Pierre FELTGEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg avant le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2010089629/18.

(100099234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 95.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089494/12.

(100099359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 95.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089495/12.

(100099362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 95.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089496/12.

(100099364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Onnet Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 79.898.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre siégeant en matière commerciale, a ordonné la liquidation de la société ONNET EUROPE S.A., ayant eu son siège social à L-2450 LUXEMBOURG, 15 bd Roosevelt.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Pierre FELTGEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg avant le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme
Maître Pierre FELTGEN
Liquidateur

Référence de publication: 2010089712/18.

(100099235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

AG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 125.426.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06.07.10.

Signature.

Référence de publication: 2010089510/10.

(100099448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Arboretum Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 134.567.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARBORETUM CONSULTING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010089518/12.

(100099456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BRE/Triangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.471.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1156 du 1^{er} août 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089531/15.

(100099367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Paribus Cumbrian Maritime S.à r.l. I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 136.534.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 Juin 2010

1. La démission de M. Rüdiger KIMPEL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.
2. M. Jesse Grant HESTER, administrateur de sociétés, né le 29 août 1976 à St. Peter Port (Guernsey), domicilié professionnellement à Golden Sands 5, Flat 5111, Mankhol, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Paribus Cumbrian Maritime Sarl I

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089717/17.

(100099205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BRE/Triangle Shareholder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.797.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1509 du 18 octobre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089532/15.

(100099375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Bulcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 106.715.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089536/12.

(100098756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Business Development Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 39.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089539/10.

(100099449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Paribus GRF I (Soparfi I), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.374.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 Juin 2010

1. La démission de M. Rüdiger KIMPEL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.
2. M. Jesse Grant HESTER, administrateur de sociétés, né le 29 août 1976 à St. Peter Port (Guernsey), domicilié professionnellement à Golden Sands 5, Flat 5111, Mankhol, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Paribus GRF I (Soparfi I)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089718/17.

(100099200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Business Development Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 39.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089540/10.

(100099450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Business Development Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 39.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089541/10.

(100099451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Celi Mad Cleaning s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 124.365.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089547/10.

(100099259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Blooming Creek Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.467.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 tenue en date du 05 juillet 2010 que:

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs de la société:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- Monsieur Diego LISSI, né le 10 avril 1945 à Bissone (Suisse), demeurant au 41, Avenue Hector-Otto, MC-9800 Monaco.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Michele ROMERIO, né le 20 mai 1967 à Sorengo (Suisse), demeurant au 26, Carabella, CH-6582 Pianezzo (Suisse).

Les Administrateurs et le Commissaire aux comptes sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010091306/24.

(100099686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

CACEIS BL, CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 03 mai 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 mai 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2010089551/13.

(100098701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

CALI Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 75.007.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 03 mai 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 03 juin 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2010089552/13.

(100098731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

AXL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 154.418.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

TWENTYTHREEFIVE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie, (RCS Luxembourg N°B.146.479), ici valablement représentée par son administrateur de type A:

Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "AXL Investments S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

La comparante TWENTYTHREEFIVE S.A précitée a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Alexandra Isabel DA SILVA GOUVEIA, institutrice, née à Luxembourg, le 06 mai 1976, demeurant à L-8069 Bertrange, 26, route de l'Industrie;

b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss,

c) Monsieur Daniel Alexandre FERREIRA LOPES, indépendant, né à Nandufe, le 27 septembre 1977, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 26, route de l'Industrie;

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à r.l.", avec siège social à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

6.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 26, Rue de l'Industrie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des la comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V.D. CUNHA DOS SANTOS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29993. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098882/136.

(100111708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Callista S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Ubersyren.

R.C.S. Luxembourg B 146.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CALLISTA S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010089553/12.

(100098984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Caterpillar Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.381.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010089554/10.

(100099261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Caza Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 98.482.

Le Bilan au 1^{er} Janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089555/10.

(100099257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Jade International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.365.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 10 juin 2010 que:

1. L'Assemblée a réélu aux postes d'administrateurs de la société pour une durée d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'Assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2010:

- Monsieur Patrice BORT, demeurant à Hong Kong, 19-23 Venturies Road, Happy Valley, A1 Block 1, 20F,
- Madame Nicole BORT-ALGARRA, demeurant à F-75015 Paris, 17, rue Gerbert,
- Monsieur Jong Sun LEE, demeurant à Hong Kong, A1, 20/F Block 1, Venturies Road, 19-23 Venturies Road, Happy Valley.

2. L'Assemblée a élu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'Assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2010:

La société à responsabilité limitée KOBU SARL, établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S Luxembourg, B 84 077.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089637/22.

(100099431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Vidox Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 117.607.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "VIDOX CONSULTING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 117607, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1702 of the 12th of September 2006.

The meeting is presided by Mr. Sergei DRAPKIN, doctor, residing in RU-117149 Moscow, Sivashskaya street 9-144, (Russia).

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Yvon HELL, Chartered-accountant, residing professionally in L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Addition of a second paragraph to the actual statutory power of signature of the directors with the following wording: "In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

2. Complete restate of the articles of associations in order to put them in accordance with the actual dispositions of the modified law of August 10th, 1915 on commercial companies.

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides:

- to add a second paragraph to the actual statutory power of signature of the directors and to give it the wording as reproduced under point 1) of the agenda, and

- to restate completely the articles of association, in order to put them in accordance with the actual dispositions of the modified law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The bylaws will henceforth have the following wording:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "VIDOX CONSULTING S.A.", (hereafter the "Company"), governed by the relevant legal dispositions as well as by these articles of association (the "Articles").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company's purpose is the provision of services in the field of pharmaceutical research and of paramedical.

The purpose of the Company is furthermore, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand-Duchy of Luxembourg or in any foreign countries.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and twenty Euros (320.-EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for statutory amendments.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The board of directors as well as the statutory auditors may convene the general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if shareholders representing one-tenth of the capital require so in writing with an indication of the agenda.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 3rd Tuesday of June at 04:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the vice-chairman shall preside all meeting of shareholders and of the board of directors, and if no vice chairman has been appointed, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vicechairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the individual signature of the managing director of the company or by the joint signatures of two directors of the Company.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of association

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VIDOX CONSULTING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117607, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1702 du 12 septembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergei DRAPKIN, docteur, demeurant à 119435 Moscou, Sivashskaya street 9-144, (Russie).

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Ajout d'un deuxième paragraphe à l'actuel régime de signature statutaire des administrateurs avec la teneur suivante: "Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique."

2. Refonte complète des statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'ajouter un deuxième alinéa à l'actuel régime de signature statutaire des administrateurs et de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1), et
- de reformuler complètement les statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les statuts vont dorénavant avoir la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "VIDOX CONSULTING S.A.", (ci-après la "Société"), régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet social est la fourniture de prestation de services dans le domaine de la recherche pharmaceutique et du paramédical.

La société a en outre pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification statutaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, le vice-président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, si aucun vice-président n'a été désigné, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DRAPKIN; Y. HELL, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2010. Relation: GRE 2010/2171. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092728/426.

(100103081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

CIM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.000.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010089556/10.

(100099125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Coldeg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 19.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089557/10.

(100099281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Courtois Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.509.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010089559/10.

(100099075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

TN Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.799.

En date du 24 juin 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Johan DEJANS, Eric VANDERKERKEN, Sylvie ABTAL-COLA en tant qu'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Valérie WESQUY, employée, née le 6 mars 1968, à Mont Saint Martin (France) et Laurence BARDELLI, née le 8 décembre 1962 à Villerupt (France), ayant leur adresse professionnelle au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.

- d'accepter la démission de Marcel STEPHANY en tant que commissaire de la société, et ce avec effet immédiat.

- de nommer SER.COM Sàrl ayant son siège social au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942 en tant que commissaire aux comptes de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

- de transférer le siège social de la Société du 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2010091390/24.

(100099715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

D.E. Shaw Laminar Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010089560/11.

(100099291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Déco-Plaisir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 16, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.938.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Déco-Plaisir S.A." (numéro d'identité 2009 22 17 125), avec siège social à L-8399 Windhof (Koerich), 16, rue d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 147.938, "constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 août 2009, publié au Mémorial C, numéro 1896 du 30 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal COLLET, comptable, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet le commerce d'articles de décoration, d'aménagement d'extérieur et d'intérieur, de bijoux de fantaisie ainsi que le commerce d'articles de chaussures, de maroquinerie et d'habillement."

2) Transfert du siège social de L-8399 Windhof (Koerich), 16, rue d'Arlon à L-1274 Howald, 103D, rue des Bruyères et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet le commerce d'articles de décoration, d'aménagement d'extérieur et d'intérieur, de bijoux de fantaisie ainsi que le commerce d'articles de chaussures, de maroquinerie et d'habillement."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8399 Windhof (Koerich), 16, rue d'Arlon à L-1274 Howald, 103D, rue des Bruyères.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Howald."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

85151

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: COLLET, J.M.WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 juin 2010. Relation: CAP/2010/2190. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 5 juillet 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010089561/56.

(100098675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Déco-Plaisir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 103D, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 147.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010089562/11.

(100098678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 AVRIL 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 mai 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010089563/13.

(100098729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

T. Rowe Price Global Investment Services Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.818.

Par résolution adoptée en date du 1^{er} juin 2010, le conseil d'administration de T Rowe Price Global Investment Services Limited a décidé de nommer pour une période indéterminée Monsieur Christopher D. Alderson, demeurant à Old Enton, Water Lane, GU8 5AJ Enton (Surrey), Royaume-Uni, comme administrateur de T Rowe Price Global Investment Services Limited avec effet au 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T. Rowe Price Global Investment Services Limited, Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2010089065/15.

(100099470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Paribus GRF I Fin-Holding (Soparfi), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.373.

Extrait de rassemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 juin 2010

1. La démission de M. Rüdiger KIMPEL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.
2. M. Jesse Grant HESTER, administrateur de sociétés, né le 29 août 1976 à St. Peter Port (Guernsey), domicilié professionnellement à Golden Sands 5, Flat 5111, Mankhol, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Paribus GRF I Fin-Holding (Soparfi)
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089719/17.

(100099198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Health Group International Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.901.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 1^{er} juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme HEALTH GROUP INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, dénoncé en date du 10 juin 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Fanny CAQUARD, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 23 juillet 2010 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Fanny CAQUARD
Le liquidateur

Référence de publication: 2010089620/19.

(100099503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Middlesex Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.416.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°340 du 9 mars 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089670/15.

(100099347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.
